Région de Nyon

PRÉAVIS AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

NUMÉRO	SUJET
33-2018	**Demande de crédit de CHF 35'000 pour un dépassement budgétaire 2018**
	RESPONSABLE(S) POLITIQUE(S)
	Chantal Landeiro

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Contexte / Enjeux

Lors de l'établissement du budget 2018 nous avions proposé que le poste 130.3092 soit doté de CHF 10'000.- afin de mobiliser une expertise externe en vue du remplacement du Secrétaire général (SG). Son départ à la retraite intervenant en mars 2019.

Cette projection a été réalisée à l'automne 2017, le CoDir amorçait alors sa réflexion en vue du remplacement du Secrétaire général qui est en poste depuis la Création du Conseil régional en 2004. Le secrétariat régional s'organise au regard des missions qui lui sont confiées par le CoDir et des moyens qui lui sont accordés. Selon les comptes 2017, les coûts de fonctionnement de l'administration sont biens contenus depuis de nombreuses années à un niveau de CHF 4.20 /habitant, pris sur les cotisations des communes, pour un effectif de 13 équivalents temps-plein.

L'actuel SG a des niveaux de responsabilités variés qui lui ont été confiés au fil du temps. Il est le secrétaire du CoDir, il assure la direction et le management du secrétariat régional, il est le boursier et le chef du personnel et au-delà de ces fonctions, il assure la direction de Télé-Dôle et enfin il est administrateur de la Sofren. La réflexion menée à l'interne a débouché sur la conviction que le futur SG[1] devra se concentrer sur la fonction de secrétaire du CoDir et de direction/management du secrétariat régional. Le prochain SG devra pouvoir s'appuyer sur un boursier à temps partiel pour les finances et RH. Le CoDir a mandaté ce printemps un expert externe qui s'est penché sur le fonctionnement de l'organisation ; ce dernier a formulé des recommandations qui confortent le CoDir dans les options qui ont été identifiées.

Financement

Le montant de CHF 10'000.- prévu dans le budget 2018 pour le poste 130.3092 est donc insuffisant pour assurer le processus de recrutement du futur SG.

Comme cela avait déjà été le cas en 2000 lors du recrutement de l'actuel SG sous l'égide de l'Association pour l'aménagement de la région nyonnaise (ARN), le CoDir a choisi d'être accompagné par les services d'une entreprise spécialisée dans le recrutement. A l'issue de l'examen de plusieurs offres c'est la société Ethys qui a été finalement retenue.

[1] Pour la commodité, c'est la forme masculine de la fonction qui est évoquée

Les besoins de financement se présentent comme suit :

Mandat d'expertise de l'organisation	CHF	7'000.-
Mandat d'expert pour le recrutement	CHF	20'000.-
Divers frais d'annonce	CHF	3'000.-

Pour le poste 130.3092 nous avons donc besoin de CHF 30'000.- soit CHF 20'000.- de plus qu'annoncé dans le budget 2018.

Comme indiqué au Conseil intercommunal, le futur SG débutera son activité en janvier 2019 permettant ainsi un bonne période de relais avec l'actuel SG.

Le CoDir souhaite également que la fonction de boursier soit déjà assurée depuis l'automne 2018 en présence de l'actuel SG. Ainsi il est prévu que le relais soit réalisé durant le dernier trimestre 2018 afin que cette fonction soit opérationnelle dès le début d'année 2019.

Le CoDir n'a pas encore pris de décision pour le recrutement d'un collaborateur ou d'une société fiduciaire pour assurer cette fonction. Cette décision sera prise d'ici la fin de l'été. Le montant estimé pour assurer cette fonction est de CHF 15'000.-. Ce dépassement s'inscrira dans le compte 130.3011.

Le dépassement budgétaire total qui est demandé s'élève à CHF 35'000.-. Pour les comptes 2017, la marge d'autofinancement annoncée au Conseil intercommunal était de l'ordre de CHF 125'000.-. Ce dépassement ne devrait pas mettre en question la disponibilité des liquidités pour l'année 2018.

Conclusion

Pour assurer la transition en vue du changement de SG, le CoDir juge nécessaire de se donner les moyens de conduire cette importante mutation avec l'appui d'une expertise externe.

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

vu	le préavis du Comité de direction 33-2018 relatif à une demande de crédit de CHF 35'000 pour un dépassement budgétaire 2018
ouï	le rapport de la Commission des finances,
attendu	que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide	d'accorder le crédit de CHF 35'000 en faveur d'un dépassement budgétaire 2018
	d'imputer le montant de CHF 20'000 sur le compte de 30.3092 et le montant de CHF 15'000 sur le compte 130.3011.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 12 juillet 2018, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Gérald Cretegny Président	Patrick Freudiger Secrétaire